

**Subventions aux transports par eau.**—Le tableau 21 indique les subventions versées aux navires à vapeur au titre de contrats passés pour services de transport côtier ou intérieur. Le versement des subventions relève de la Commission canadienne des transports.

**21.—Subventions aux navires à vapeur, années terminées le 31 mars  
1966 et 1967**

Services	1966	1967
	\$	\$
<b>Services de la côte du Pacifique</b>		
Gold River et Zeballos (C.-B.).....	24,000	24,000
Vancouver et ports du Nord de la Colombie-Britannique (C.-B.).....	300,000	227,914
Vancouver et côte occidentale de l'île de Vancouver (C.-B.).....	88,000	88,000
<b>Services de l'Est</b>		
Burnside et St. Brendans (T.-N.).....	—	10,000
Carmanville et île Fogo (T.-N.).....	—	21,000
Dalhousie (N.-B.) et Miguasha (P.Q.).....	27,523	—
Grand-Manan et terre ferme (N.-B.).....	239,500	272,067
Halifax (N.-É.) et Cupids (T.-N.).....	—	25,000
Halifax (N.-É.) et St-Jean (T.-N.).....	201,373	239,571
Île-aux-Coudres et Les Éboulements (P.Q.).....	33,000	33,000
Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q.) (été).....	6,500	6,500
Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q.) (hiver).....	1,700	1,700
Îles de la Madeleine (P.Q.), Chéticamp et Halifax (N.-É.).....	34,436	35,000
Îles de la Madeleine et Montréal (P.Q.).....	100,000	100,000
Montréal (P.Q.) et Botwood (T.-N.).....	—	75,000
Mulgrave et Canso (N.-É.).....	52,400	52,400
Mulgrave, Queensport et île Madame (N.-É.).....	31,250	2,604
Owen Sound et ports de l'île Manitoulin et de la baie Georgienne (Ont.).....	157,000	154,143
Île Pelée et terre ferme (Ont.).....	78,695	78,695
Pictou (N.-É.), Charlottetown, Souris (Î.-P.-É) et îles de la Madeleine (P.Q.).....	278,000	278,000
Portugal Cove et île Bell (T.-N.).....	273,307	270,616
Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.....	82,900	82,900
Île-du-Prince-Édouard et rive nord du Saint-Laurent (P.Q.).....	42,500	35,000
Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse.....	816,320	830,960
Québec, Natashquan et Blanc Sablon (P.Q.).....	430,000	430,000
Rimouski et ports de la rive nord jusqu'à Blanc Sablon (P.Q.).....	290,000	290,000
Rivière-du-Loup et Saint-Siméon (P.Q.).....	21,000	21,000
Ste-Anne-des-Monts et Sept-Îles (P.Q.).....	50,000	—
Saint-Jean et White Head Island (N.-B.).....	3,500	—
Saint-Laurent et ports de la Gaspésie jusqu'à Chandler (P.Q.).....	43,000	43,000
Sorel et île Saint-Ignace (P.Q.).....	43,000	43,000
Trois-Pistoles et Les Escoumins (P.Q.).....	5,000	5,000
Twillingate et New World Island (T.-N.).....	50,656	50,736
Yarmouth (N.-É.) et Rockland (Marine, É.-U.).....	10,650	10,650
Services côtiers de Terre-Neuve.....	5,550,063	6,885,749
<b>Total</b> .....	<b>9,365,273</b>	<b>10,723,205</b>

## PARTIE V.—TRANSPORT AÉRIEN CIVIL

### Section 1.—Aviation civile (administration et ligne de conduite)

**Administration.**—La réglementation de l'aviation civile relève du pouvoir fédéral et s'exerce en vertu de la loi de 1919 sur l'aéronautique et de ses modifications. La loi est en trois parties. De manière générale, la Partie I porte sur l'aspect technique de l'aviation civile (immatriculation des avions, délivrance de permis aux aviateurs, établissement et entretien des aéroports et des installations de navigation aérienne, réglementation de la navigation aérienne, enquêtes sur les accidents et sécurité de fonctionnement des appareils) et est appliquée par le Directeur de l'aviation civile, sous la surveillance du